

# Le coût de production en Bovins lait



**Un outil de**

**pilotage stratégique**

**Résultats  
2018**

# Le coût de production 2018 dans des ateliers bovins lait du Tarn

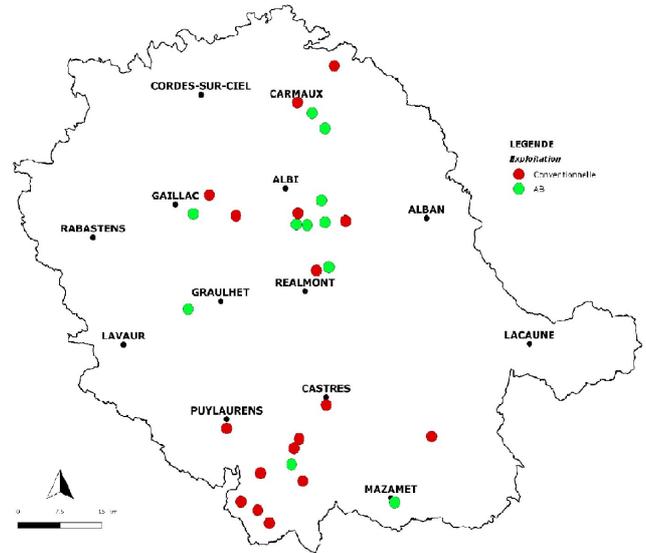
Localisation des élevages des groupes

28 éleveurs bovins lait du département, répartis en trois groupes, se réunissent tous les ans pour échanger sur leurs coûts de production et leurs pratiques et travailler sur un thème technique qu'ils ont choisi. Cette réflexion est menée dans le cadre de journées de formations organisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn.



Parole d'éleveurs :

*" C'est un bon moyen de se retrouver chaque année entre éleveurs, afin d'échanger sur nos pratiques et de s'améliorer. Cela permet de mieux se connaître entre nous."*



## Quelques éléments de structure...

### ELEVAGES CONVENTIONNELS

Nombre élevages = 17		Moy	Min	Max
	SAU totale (ha)	119	75	237
	SAU BL (ha)	88	18	229
	Nombre de VL	73	25	133
	Lait produit/VL	7 900	7 055	10 700
	MO à rémunérer (UMO)	1,85	0,54	3,90

Une **diversité de systèmes** avec :

4 exploitations bovins lait et bovins viande,  
13 exploitations bovins lait et cultures de vente,

*Et également :*

11 exploitations ont accès à l'irrigation,  
2 exploitations disposent d'un robot de traite.

Sur les 11 exploitations en AB, on observe moins de diversité dans leur système. Elles sont toutes spécialisées, sauf une exploitation qui a un atelier bovins viande et des cultures de vente.

Sur la campagne 2018, trois exploitations sont en conversion.

6 exploitations ont accès à l'irrigation.

2 exploitations ont un système fourrager sans maïs.

### ELEVAGES BIO

Nombre élevages = 11		Moy	Min	Max
	SAU totale (ha)	85	48	141
	SAU BL (ha)	76	48	111
	Nombre de VL	48	30	77
	Lait produit/VL	5 200	3 800	7 600
	MO à rémunérer (UMO)	1,28	0,87	1,75

## GLOSSAIRE

SAU BL = Surface fourragère (herbe + cultures fourragères) + céréales auto-consommées

MO à rémunérer = main d'œuvre exploitante rémunérée à 2 SMIC + MO salariale

La main d'œuvre bénévole qui peut être importante sur certaines exploitations n'est pas une charge comptabilisée dans le calcul du coût de production.

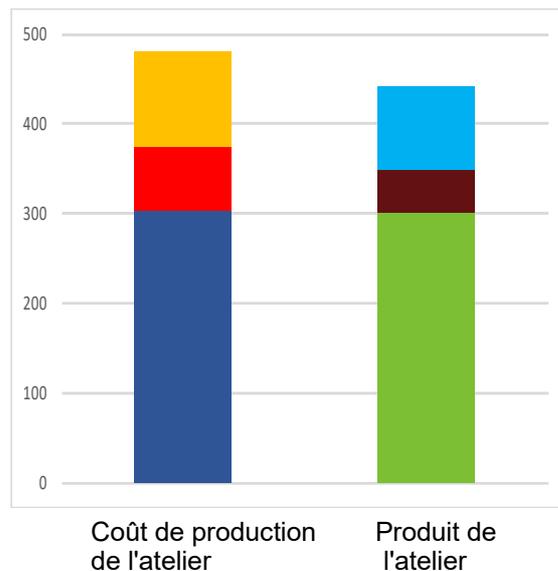
Le calcul du coût de production de l'atelier permet d'évaluer les charges engagées par l'éleveur pour produire du lait. Il intègre trois types de charges :

- **les charges courantes** correspondant aux différentes dépenses réelles de l'exercice (approvisionnement, services, taxes ...) en tenant compte des variations de stocks.

- **les amortissements** correspondent à la décote et à l'usure du matériel, des bâtiments et des installations.

- **les charges supplétives** sont des charges forfaitaires qui comprennent la rémunération du travail exploitant **sur la base de 2 SMIC**, la rémunération des terres en propriété et des capitaux propres.

Ce coût de production de l'atelier doit être rapproché du produit total composé : **des ventes de lait, des autres produits** (ventes des veaux et des réformes) et **des aides** couplées et découplées affectées à l'atelier.



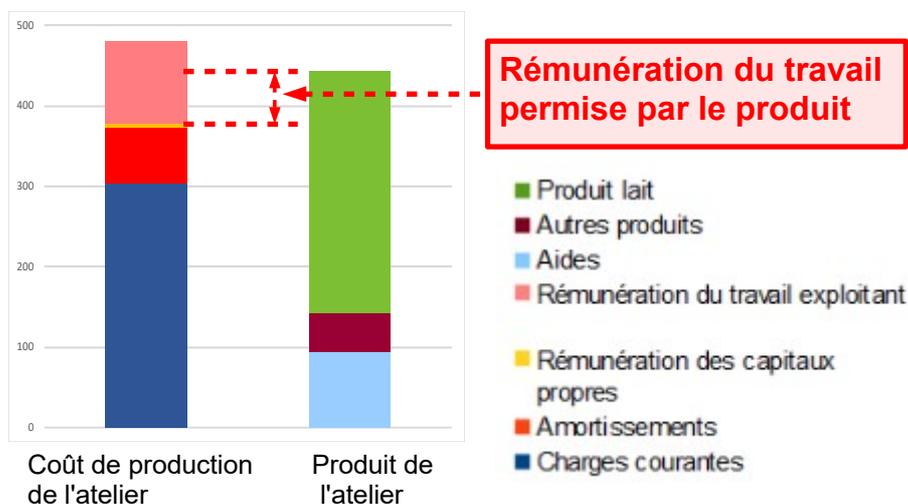
### Prix de revient (€ / unité)

	Coût de production
⊖	Produits joints et autres produits
⊖	Aides (couplées et non couplées)
=	<b>Prix de revient (pour 2 SMIC)</b>

La méthode de calcul du coût de production de l'atelier permet d'évaluer **le prix de revient du litre de lait**. Il correspond au prix auquel le lait devrait être vendu, pour couvrir l'ensemble du coût de production pour une rémunération de 2 SMIC par UMO exploitant.

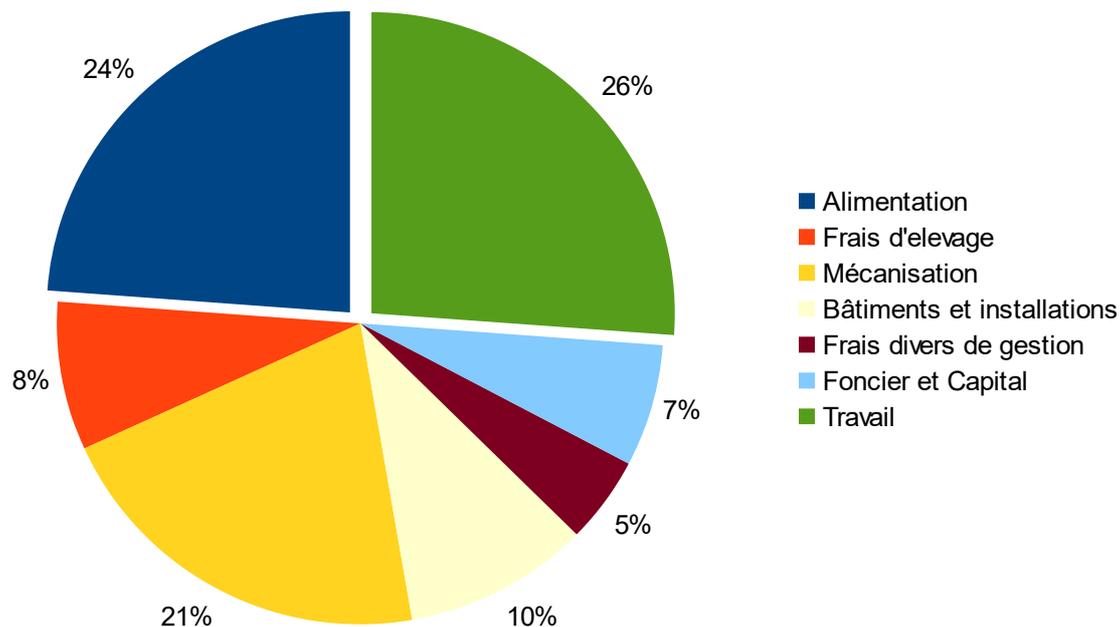
**La rémunération du travail permise par le produit** permet d'évaluer la rémunération possible une fois que toutes les autres charges ont été couvertes.

Dans le graphique ci-contre, les produits ne permettent pas de couvrir l'objectif de rémunération de 2 SMIC/UMO.



Rémunération du travail permise par le produit (€/1 000L)

## Coût de production moyen des éleveurs conventionnels = 487 € / 1000 L



Répartition des postes du coût de production (%)

Trois postes de charges composent en grande partie le coût de production de l'atelier : **le travail, l'alimentation et la mécanisation**. En 2018, le coût de production du groupe est de **487 € / 1 000 L**. Il se compose des charges courantes, de la rémunération du travail de l'exploitant à hauteur de 2 SMIC/UMO, ainsi que la rémunération des capitaux engagés.

### 26 % TRAVAIL

Le poste prend en compte la rémunération du travail exploitant à hauteur de 2 SMIC soit 36 712 € bruts annuels en 2018 et les charges liées au personnel salarié. On considère que les charges sociales de l'exploitant sont incluses dans le SMIC brut.

### 24 % ALIMENTATION

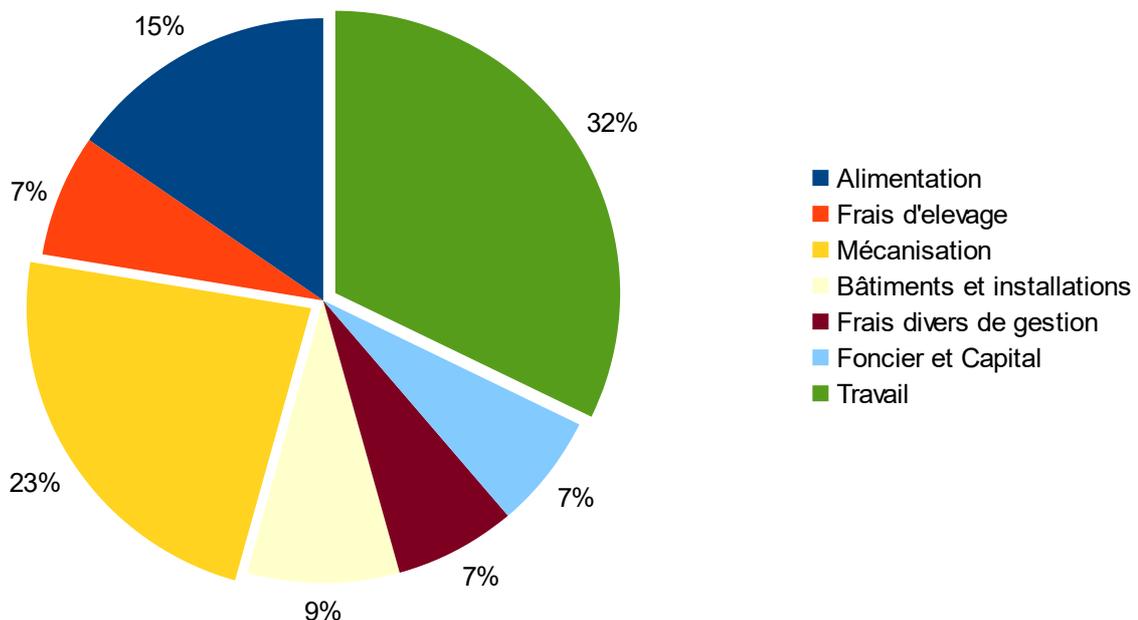
Le poste comprend les achats de concentrés, de minéraux et de fourrages grossiers et les charges liées à la surface fourragère et aux céréales auto-consommées (semences, engrais, produits phytos et autres charges végétales).

### 21 % MECANISATION

Le poste comprend les travaux par tiers, les carburants et lubrifiants, l'entretien du matériel, les achats de petits matériels, le crédit bail et les amortissements.

10 éleveurs du groupe ont un coût de production inférieur à la moyenne. Le coût de production le plus faible est de 395 € / 1 000 L et le plus élevé est de 633 € / 1 000 L, soit une différence de **238 € / 1 000 L**. Pour les élevages les plus performants, les écarts s'expliquent en grande partie par une productivité élevée (litrage / UMO) et des charges de mécanisation faibles (peu d'amortissements, délégation des travaux à la CUMA et ETA)

## Coût de production moyen des éleveurs bio = 776 € / 1 000 L



Répartition des postes du coût de production (%)

Pour ce groupe la répartition des postes de charge est différente de celle des conventionnels : **le travail, la mécanisation et l'alimentation**. En 2018, le coût de production du groupe est de **776 € / 1 000 L**.

### 32 % TRAVAIL

Le poste prend en compte la rémunération du travail exploitant à hauteur de 2 SMIC soit 36 712 € bruts annuels en 2018 et les charges liées au personnel salarié. On considère que les charges sociales de l'exploitant sont incluses dans le SMIC brut.

### 23 % MECANISATION

Le poste comprend les travaux par tiers, les carburants et lubrifiants, l'entretien du matériel, les achats de petits matériels, le crédit bail et les amortissements.

### 15 % ALIMENTATION

Le poste comprend les achats de concentrés, de minéraux et de fourrages grossiers et les charges liées à la surface fourragère et aux céréales auto-consommées (semences et autres charges végétales).

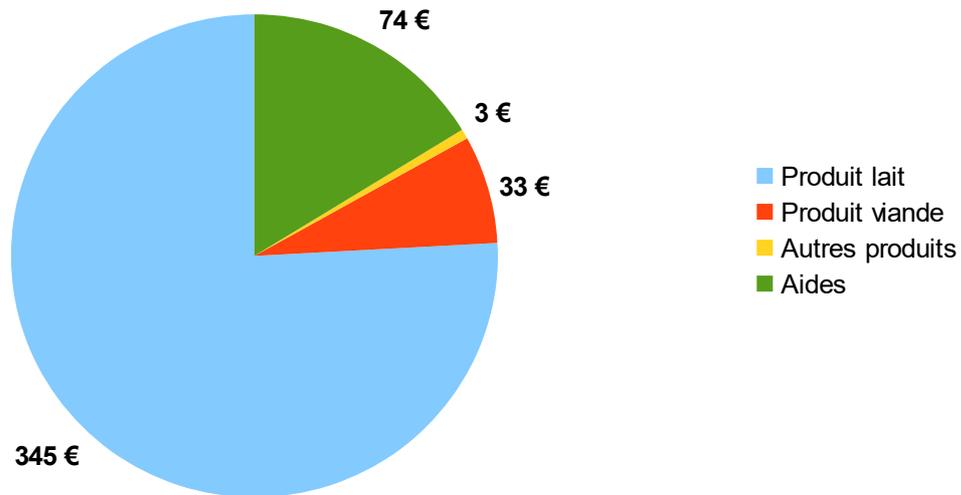
Les données de trois éleveurs en transformation fromagère n'ont pas été pris en compte dans le calcul de cette moyenne.

Le coût de production le plus faible est de 516 € / 1 000 L et le plus élevé est de 989 € / 1 000 L. Cette différence s'explique par une productivité laitière ramenée à l'UMO plus faible (178 000 L en moyenne avec un mini de 85 000 L et un maxi de 356 000 L). Plus la productivité est faible, plus l'impact sur les charges est important → « effet de dilution ».

Le poste alimentation est moins important que celui des éleveurs conventionnels du fait de la pratique du pâturage qui est une alimentation plus économique (moins de concentrés achetés).

## Composition du produit de l'atelier lait (€ / 1000 L)

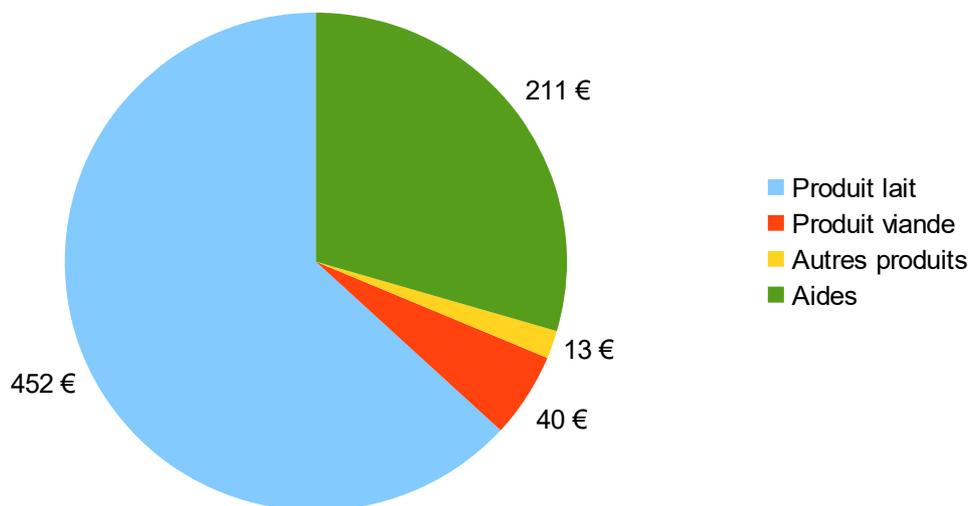
### Groupe d'éleveurs en conventionnel



Le produit total est de 455 € / 1 000 L. Il est composé de 75 % du produit lait et de 16 % d'aides (découplées, couplées animales et végétales). Les 9 % restants concernent majoritairement les ventes de veaux et de réformes. Les aides découplées sont réparties au prorata des surfaces utilisées par l'atelier bovin lait.

Un écart de 35 € / 1000 L, observé sur le prix du lait, entre le mini et le maxi payé, s'explique principalement par des amplitudes importantes des taux TP/TB entre élevages.

### Groupe d'éleveurs en bio



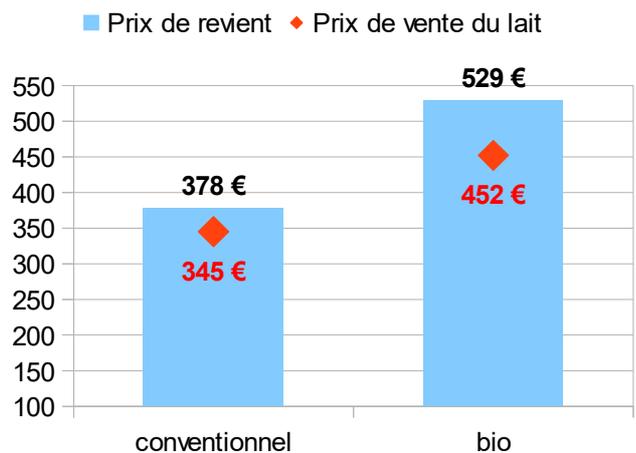
Le produit lait total est de 716 € / 1 000 L. Il est composé de 64 % du produit lait et de 30 % d'aides (découplées, conversion ou maintien bio, couplées animales et végétales).

On observe un écart de prix important au sein de ce groupe : mini 432 € maxi 474 € / 1 000 L.

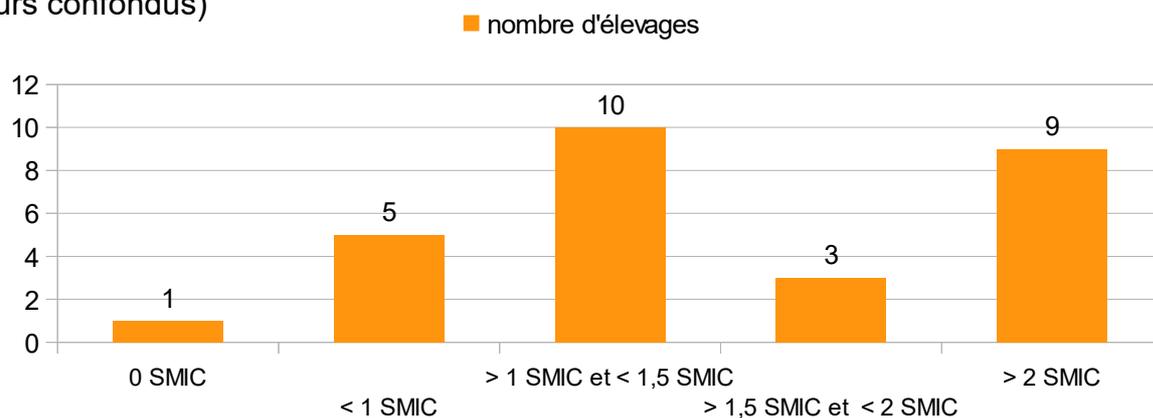
Deux éleveurs du groupe, en cours de conversion, n'ont pas été retenus dans le calcul du produit lait.

# Prix de revient et rémunération permise de fortes variations entre éleveurs

Le **prix de revient / 1 000 L pour 2 SMIC** est de 378 € pour les éleveurs conventionnels (prix de vente du lait : 345 € / 1000L) et de 529 € pour les éleveurs bio (452 €). Le prix de revient pour les producteurs bio est plus élevé qu'en conventionnel, car la productivité de certains éleveurs est faible.



En 2018, en moyenne la **rémunération permise par le produit est de 1,51 SMIC / UMO pour les éleveurs en conventionnel et 1,58 SMIC / UMO pour les éleveurs bio**, On note cependant, une forte disparité entre élevages comme l'illustre le graphique ci-dessous. (tous éleveurs confondus)



Répartition des élevages en fonction de la rémunération permise par le produit

En 2018, **19 éleveurs du groupe n'ont pas atteint l'objectif de rémunération** fixé forfaitairement à 2 SMIC/UMO.

On constate que 9 éleveurs se rémunèrent à plus de 2 SMIC soit 30 % de l'échantillon.

## CE QU'IL FAUT RETENIR

Le calcul du coût de production est un indicateur pertinent pour piloter la conduite de son atelier, car il prend en compte l'ensemble des charges engagées pour produire. Raisonner ses coûts, en particulier ceux liés à l'alimentation et à la mécanisation, demeure indispensable pour obtenir un résultat. La qualité du lait livré doit être irréprochable pour bénéficier du meilleur prix possible, c'est le principal produit de l'atelier. Les charges fixes incompressibles, imposent une production laitière minimale au sein de l'atelier, en conventionnel comme en bio, afin de faire face à ses engagements et de se dégager un revenu décent.

# Vous souhaitez intégrer les groupes « Coûts de Production » ou réfléchir à la stratégie de votre exploitation ?

## Bovins lait - Bovins viande



**Céline Alzounies**

Secteur Gaillacois

05 63 57 70 63  
06 50 08 64 92

[c.alzounies@tarn.chambagri.fr](mailto:c.alzounies@tarn.chambagri.fr)



**Laure Donnadieu  
Gasquet**

Secteur Lauragais

05 63 58 01 64

[l.donnadieu@tarn.chambagri.fr](mailto:l.donnadieu@tarn.chambagri.fr)



**Clothilde  
Doumengo**

Secteur Montagne

05 63 37 06 21  
07 83 54 96 46

[c.doumengo@tarn.chambagri.fr](mailto:c.doumengo@tarn.chambagri.fr)



**Jean-Bernard Mis**

Secteur Segala

05 63 48 83 87  
06 43 31 72 56

[jb.mis@tarn.chambagri.fr](mailto:jb.mis@tarn.chambagri.fr)

## Caprins



**Alexandra Pizzetta**

05 63 53 49 05  
06 72 10 12 92

[a.pizzetta@tarn.chambagri.fr](mailto:a.pizzetta@tarn.chambagri.fr)

## Ovins lait



**Clothilde  
Doumengo**

05 63 37 06 21  
07 83 54 96 46

[c.doumengo@tarn.chambagri.fr](mailto:c.doumengo@tarn.chambagri.fr)

## Antennes et bureaux délocalisés

### Gaillacois

Maison du vin  
Abbaye St Michel  
81600 GAILLAC

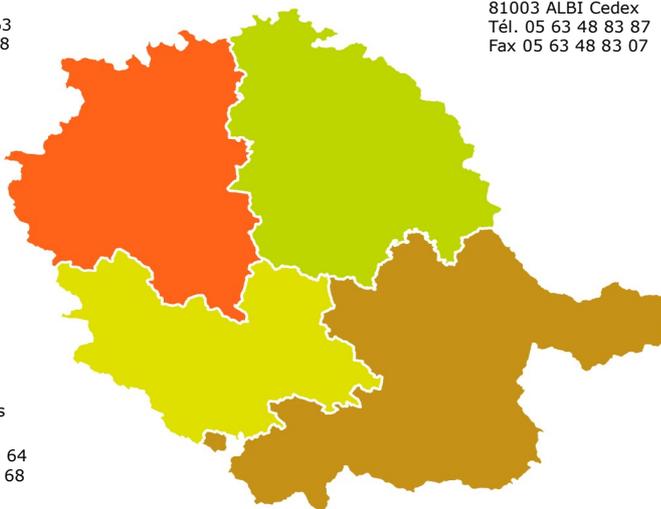
Tél. 05 63 57 70 63  
Fax 05 63 57 70 68

### Segala

Bâtiment C  
96, Rue des agriculteurs  
81003 ALBI Cedex  
Tél. 05 63 48 83 87  
Fax 05 63 48 83 07

### Lauragais

Chemin des Silos  
81500 LAVAUUR  
Tél. 05 63 58 01 64  
Fax 05 63 58 91 68



### Montagne

Espace ressources  
Le Causse  
81115 CASTRES  
Tél. 05 31 80 99 70  
Fax 05 31 80 99 74



Les données valorisées dans  
ce document sont issues de  
Formations financées par :

